

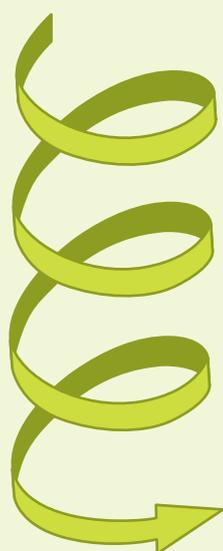
PROTÉGER L'ENFANT SUR LE LONG TERME : ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Lorsque la perspective d'un retour en famille s'éloigne en raison d'incapacités parentales durables de réponse aux besoins de l'enfant malgré le soutien apporté, de liens destructeurs et/ou d'abandons, se pose la question de la protection de l'enfant et de son devenir sur le long terme.

LES DIFFÉRENTS CADRES JURIDIQUES DE PROTECTION DE L'ENFANT ENVISAGEABLES

L'assistance éducative	→ des mesures prononcées par un juge des enfants à échéances régulières.	DÉFI : penser le long terme dans un univers de court terme.
La délégation d'autorité parentale	→ un confiage et un exercice de l'autorité parentale à un délégataire n'imposant plus de regard tiers.	DÉFI : poursuivre le travail de réévaluation régulière de la situation et de veille quant à l'adaptation du cadre juridique (si l'ASE est délégataire, via le rapport annuel de situation).
Un régime de tutelle (pupilles de l'État, tutelle familiale, tutelle exercée par le département)	→ un tuteur (et, pour les pupilles et tutelles familiales, un conseil de famille) veille(nt) sur les intérêts de l'enfant pris en charge par l'ASE ou par un membre de son entourage.	DÉFI : pour les pupilles de l'État, rendre effectif pour tous un projet de vie le plus ajusté à leur situation en s'adaptant à leur temporalité (adoption, placement pérenne en accueil familial, accueil durable et bénévole, etc.).

PRINCIPAUX DÉFIS TRANSVERSAUX



Soutenir les sentiments d'appartenance et d'affiliation

Garantir une stabilité et une continuité de vie (figures d'attachement, lieux de vie...)

Garantir et rendre lisible un cadre de protection stable

Pour penser le projet de vie et le devenir de ces enfants.

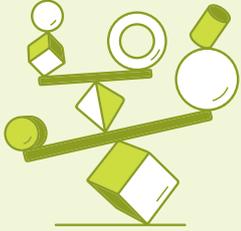
Le projet de vie est entendu ici comme une démarche de planification précoce (non limitée au statut de pupille de l'État) permettant de prendre en compte le besoin de prévisibilité et de liens pérennes de l'enfant.

APPARTENANCE, AFFILIATION ET ABSENCE PARENTALE

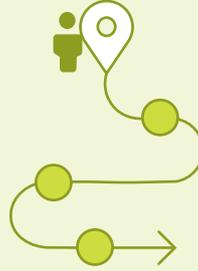
Les sentiments d'appartenance et d'affiliation sont fondateurs pour la construction de l'identité et de la sécurité de l'enfant. Plusieurs recherches sur les enfants protégés montrent les incidences de l'âge et des durées de placement sur les modalités d'appartenance et d'affiliation à la famille de naissance et/ou d'accueil, ainsi que l'importance de ne pas laisser l'enfant dans le silence et le flou concernant les situations d'absence parentale. D'autres recherches constatent le très faible entourage familial des enfants placés dans la durée : l'absence des parents (père, mère ou les deux), au moment de la transition à l'âge adulte, est une réalité pour nombre d'entre eux.

4 POINTS D'ATTENTION POUR PENSER LA RÉPONSE AUX BESOINS DES ENFANTS CONFIÉS SUR LE TEMPS LONG

Les professionnels au contact de ces situations d'enfants doivent considérer les questions suivantes :



Comment répondre de manière ajustée à la tension entre recherche de la réunion de la famille et intérêt de l'enfant ?



Comment sécuriser les parcours et favoriser une cohérence de l'intervention ?



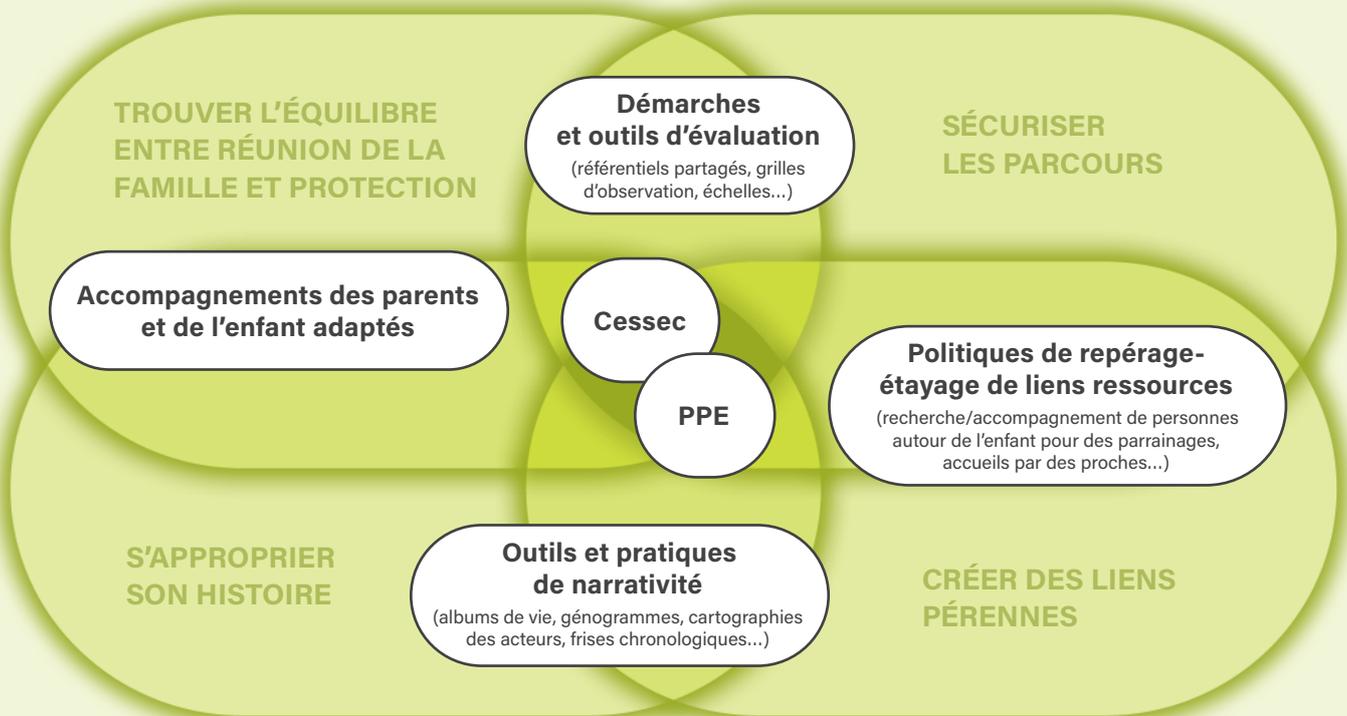
Comment aider l'enfant à s'approprier son histoire et à donner du sens à son parcours ?



Comment favoriser et soutenir des liens pluriels et durables ?

Elles constituent des points d'attention à intégrer aux réflexions sur les politiques publiques de protection de l'enfance.

OUTILS ET DÉMARCHES MOBILISABLES



Cessec : Commission d'évaluation de la situation et du statut des enfants confiés ; **PPE** : Projet pour l'enfant.

Des phénomènes d'interdépendance existent entre ces éléments, susceptibles de favoriser des cercles vertueux : une attention portée à une de ces démarches crée un contexte propice à l'amélioration des pratiques dans une autre. L'étude *Protéger l'enfant sur le long terme* décrit ces mécanismes ainsi que la manière dont chaque catégorie de démarches/outils est déployée et mobilisée sur les territoires.